

OBJET : Autorisation de débit de boissons temporaire - 3ème catégorie - MARCHÉ DES SAVEURS ET TERROIRS - organisé par le service Commerce et Innovations de la Mairie de Villemomble
[Nomenclature « Actes » : 6.1 Police municipale]

Le Maire de Villemomble,

VU le Code général des collectivités territoriales, art. L.2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique – Livre III « Lutte contre l’Alcoolisme », notamment les articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-1,

CONSIDERANT la demande d’autorisation de Monsieur Nicolas Jean-Marie BOUCHET, reçue par le service commerce et innovations en date du 13 mars 2025, sollicitant l’ouverture d’un débit de boissons temporaire 3^{ème} catégorie, à l’occasion DU MARCHÉ DES SAVEURS ET TERROIRS,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire 3ème catégorie à l’occasion du marché des Saveurs et Terroirs :

Monsieur BOUCHET Nicolas Jean-Marie, Commercial DOMAINE BOUCHET,
43bis Route de St Aignan 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE - SIRET 488 599 R.C.S. Tours

A charge par lui, de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

Date, Heure et lieu des manifestations :

Samedi 26 avril de 10h à 19h et le dimanche 27 avril de 10h à 18h.

Dans la salle Paul Delouvrier , 33-35 Route de Noisy, 93250 Villemomble.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur BOUCHET Nicolas Jean-Marie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois par courrier, 7 rue Catherine Puig - 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l’application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARRETE N°AR2025-86

Réf : SG/DP

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Madame la Commissaire de Police de Le Raincy (Seine-Saint-Denis),
- Messieurs les Officiers du Corps de Sapeurs-Pompiers de Villemomble,
- Le Service Police municipale,
- Le Service Commerce et Innovations.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

093-219300779-20250324-15246-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31 mars 2025

Fait à Villemomble, le 24 mars 2025

Le Maire
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis


A blue ink signature of Jean-Michel BLUTEAU is overlaid on a circular blue stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE VILLEMONBLE' around the top edge and '93210' at the bottom. The signature is a stylized, handwritten name.

Jean-Michel BLUTEAU